

5. Sport – Ludisports – Préparation saison 2023-2024 – Tarification – Délibération.

Délibération B 2023-06-27-060

Rapport

Rapporteur	M. LEMETAIS
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	18

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale qui fait part du bilan de la saison Ludisports 2022-2023 :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre de communes	34	31	30
Nombre de séances hebdomadaires	64	66	65
Nombre d'enfants inscrits	825	813	847

Vu ce résultat encourageant, les élus de la commission « services à la personne » réunis le 15 mai dernier proposent de reconduire le partenariat avec le Département de la Seine Maritime pour la mise en œuvre de ce dispositif en 2023-2024.

Les communes de La Vaupalière, Saint Georges sur Fontaine et Anceaumeville disposent de nouveau d'infrastructures pour accueillir le Ludisports. Le planning présenté en annexe décrit l'organisation du dispositif proposée par les services pour la rentrée 2023.

Toutefois conscients des difficultés récurrentes pour recruter des éducateurs qualifiés, les membres de la commission admettent qu'il devient impossible de maintenir des séances avec 6 inscrits seulement, voire démesuré de multiplier le nombre de séances dans les communes qui disposent déjà de 2 ou 3 séances. Si la situation ne s'améliorait pas à la rentrée de septembre, ils proposent en dernier recours, une alternance, une fois tous les 15 jours, dans 2 communes différentes.

Par ailleurs, les élus de la commission souhaitent maintenir une cotisation demandée aux familles lors de l'inscription de leur enfant au dispositif Ludisports, avec une évolution de + 6,66 % soit 30,00 € contre 28,00 € cette année (1,00 € la séance sur la base de 30 séances par an).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- reconduire le partenariat avec le Département de la Seine Maritime pour la mise en œuvre du dispositif Ludisports 76 ;
- approuver le programme tel que présenté en Annexe ;
- maintenir l'appel de cotisation auprès des familles lors de l'inscription des enfants ;
- fixer à 30,00 € le montant forfaitaire de cette cotisation pour la saison 2023-2024 ;
- inscrire les recettes au compte 70631 du BP 2023 du service Ludisports.

Nombre de votants	18
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstention	0


Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté.



Éric HERBET



Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques BOUTET